

BAREME HONORAIRES 2024

TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION :

(Honoraires TTC à la charge du vendeur)
Mandat de 6 mois (sauf négociation particulière)

Prix de vente	Montant honoraires
0-100 000 €	6,5% (minimum 2 000 € TTC)
100 001 €-250 000 €	5,5%
> 250 001 €	4,5%

TRANSACTION IMMOBILIER D'ENTREPRISE

(Honoraires HT à la charge du vendeur) – (TVA en sus selon au taux en vigueur)
Mandat de 6 mois (sauf négociation particulière)

Prix de vente	Montant honoraires
0-100 000 €	6,5%
100 001 €-250 000 €	6%
> 250 001 €	5%

LOCATION IMMOBILIER D'HABITATION

A la charge du propriétaire :

- Honoraires entremise / négociation : 100 € TTC
- Visite, constitution dossier locataire, rédaction bail :
10 € TTC / m² de surface habitable en zone tendue
8 € TTC / m² de surface habitable en zone non tendue
- Etat des lieux location vide ou meublée :
3 € TTC / m² de surface habitable

A la charge du locataire :

- Visite, constitution dossier locataire, rédaction bail :
10 € TTC / m² de surface habitable en zone tendue
8 € TTC / m² de surface habitable en zone non tendue
- Etat des lieux location vide ou meublée :
3 € TTC / m² de surface habitable

(Cas particulier : box / parkings / garages)

120 € TTC à la charge du propriétaire

120 € TTC à la charge du locataire

Les honoraires comprennent les frais de visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail, l'état des lieux.

LOCATION Immobilier d'entreprise (baux commerciaux ou professionnels)

A la charge du bailleur :

Maximum 15 % HT du montant du loyer annuel HT / HC

A la charge du preneur :

Maximum 15 % HT du montant du loyer annuel HT / HC

(TVA en sus selon au taux en vigueur)

Les honoraires comprennent les frais de visite, la constitution du dossier.

Honoraires état des lieux en sus : sur devis selon surface locaux.

Rédaction de bail ou avenant au bail : maximum 400 € HT selon type de bail

Renouvellement de bail : maximum 400 € HT selon type de bail

Toute autre prestation particulière fera l'objet d'un devis.

Etat des lieux :

Surface jusqu'à 200m² : 250 € HT

200 - 500 m² : 400 € HT

500 - 1000 m² : 500 € HT

+ 1000 m² : SUR DEVIS

GESTION Immobilier d'habitation

Maximum 7.5 % TTC des loyers encaissés suivant la typologie du bien, le nombre de lots gérés et les prestations prévues au mandat

Assurance loyers impayés (habitation) : 2,18% TTC du montant des loyers, charges et taxes.

Assurance Propriétaire Non Occupant :

Appartement = 63 € TTC / lot / an

Maison = 128 € TTC / lot / an

Local professionnel ou commercial : 170 € TTC/lot/an

Garage : 52 € TTC/lot/an

Carence locative : sur devis

GESTION Immobilier d'entreprise (baux commerciaux ou professionnels)

Gestion complète : Maximum 6% HT des loyers HT perçus selon typologie (tranche 0-50 000 € HT loyer annuel).

> 50 000 € HT de loyer annuel : sur devis.

Gestion technique, gestion de charges : sur devis.

Autres honoraires pourront être perçus en fonction des demandes spécifiques du propriétaire - ils feront l'objet d'une négociation.

- **Forfait gestion courante d'une copropriété**

180 à 250 € HT par lot principal (selon prestations techniques de la copropriété, nombre de lots, ...)

Forfait minimum pour petites copropriétés

- **Frais postaux** : frais réels
- **Frais bancaires** : frais réels
- **Recouvrement des impayés** (à la charge du débiteur) :

1ère relance = 0

Mise en demeure par LRAR = 25 € HT - 30 € TTC

Relance après mise en demeure = 28 € HT - 33,60 € TTC

Constitution et transmission dossier huissier de justice = 200 € HT - 240 € TTC

- **Frais de mutation** (à la charge du vendeur) :

Etablissement de l'état daté : 316,67 € HT - 380 € TTC

Opposition sur vente : 144 € TTC

- **Prestations particulières hors forfait :**

Tarif horaire : 92 € HT de l'heure (110,40 € TTC)

- **Autres prestations** (suivi travaux, études techniques, Assemblée Générale Supplémentaire, interventions en dehors des jours et des heures ouvrables, ...) :

Sur devis